

United Nations

Nations Unies

GENERAL  
ASSEMBLY

ASSEMBLEE  
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.3/237

7 octobre 1948

FRENCH

ORIGINAL : ENGLISH

---

Dual distribution

---

Troisième session

TROISIEME COMMISSION

---

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Irak : Projet d'amendement à l'article premier  
du projet de Déclaration (E/800)

Amender l'article premier de façon qu'il se lise ainsi :

"Tous les êtres humains doivent être libres et égaux en dignité  
et en valeur, et avoir droit à être traités de la même façon et à jouir  
d'égalles possibilités".

-----